



Qui paie la facture EDF suite à un dysfonctionnement électrique ?

Par **pat22**, le **15/06/2011** à **18:41**

Bonjour,

je suis locataire depuis 5 mois 1/2 d'un appartement loué par un bailleur privé. Nous avons depuis 10 jours de très gros problèmes de chauffe-eau (solaire et électrique). Ce dernier a ,par 2 fois en l'espace d'une semaine, failli éclater à cause d'une surchauffe (jusqu'à 97°C affiché à l'ordinateur de contrôle).

Cette surchauffe serait dû, suivant les dire du responsable tech. du bailleur ainsi que par la société de dépannage, à un défaut de la sonde à l'intérieur du chauffe-eau qui doit réguler la température de l'eau dans le chauffe-eau.

Les travaux sont, à priori, pris en charge par le bailleur.

Cependant, et belle coïncidence, je viens de recevoir une facture d'électricité qui m'annonce un montant **3 fois supérieur** à la période précédente (comparaison entre 1er trimestre et 2nd trim.).

Ai-je un recours possible contre le bailleur afin qu'il participe au paiement de cette facture ? (partant du postulat que le pb électrique du chauffe-eau est en partie la cause du montant de cette facture)

Cordialement
Patrice[s]/[s]